

Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
 dont suppléés : 0
 dont représentés : 6
Votes pour : 31
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation
10/12/2025

Date de publication
18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 108-2025

Objet : Culture - médiathèque - schéma de développement de la lecture publique

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-63,
- la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,
- la délibération n° 140-2024 portant validation du projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES),

Considérant

- la nécessité pour un établissement public de coopération intercommunale qui décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, d'élaborer et mettre en place un schéma de développement de la lecture publique,
- la nécessité de disposer d'un schéma de développement de la lecture publique pour pouvoir prétendre à la signature d'un contrat territoire de lecture (CTL) avec l'Etat,

Monsieur le Président précise que le schéma intercommunal de développement de la lecture publique de la Communauté de communes des Vosges du Sud vient compléter le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) 2024-2028 validé le 17 décembre 2024. Il a pour vocation de préciser celui-ci, en ajoutant une dimension résolument tournée en direction du réseau et du territoire.

Les objectifs de ce schéma sont de :

- susciter des partenariats actifs entre tous les acteurs de la lecture du territoire,
- former les lecteurs de demain en familiarisant les jeunes aux écrits et aux métiers du livre,
- assurer la présence du livre dans tous les lieux de vie.

Les actions à mettre en œuvre :

- promouvoir la lecture et les différents médias, en expérimentant notamment de nouveaux formats d'action culturelle, comme les temps forts des médiathèques,
- communiquer autour des médiathèques et de leurs services,
- programmer des actions hors-les-murs, dans des communes où ne sont pas implantées les médiathèques en nouant des partenariats.

Les moyens nécessaires consistent à :

- pérenniser les effectifs des équipes de salariés,
- maintenir le niveau des crédits d'acquisition de documents,
- augmenter légèrement les budgets d'animation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le schéma de développement de la lecture publique, tel que présenté et annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout élément afférent à cette décision.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- DRAC Bourgogne – Franche-Comté

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

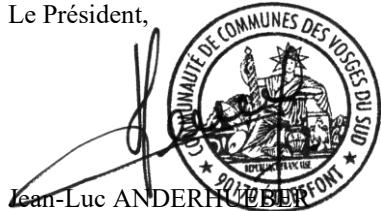
ID : 090-200069060-20251216-108_2025-DE

Berger
Levraud

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUE BURFONI

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL